

Ne venez surtout pas habiter à Limoges !

écrit par Pierre87 | 30 décembre 2023

Limousin → L'ACTU

LIMOGES ■ Des jets de projectile, des tirs de mortier et des saisies de drogues ont eu lieu avant et après Noël

Le quartier de Beaubreuil sous tension

Suite à des échauffourées dans le quartier de Beaubreuil à Limoges vendredi 22 décembre, les policiers, notamment de la CRS 8, ont saisi un mortier et des stupéfiants ce mardi 26 décembre, avec l'interpellation de trois personnes.

L'atmosphère s'est crispée dans le quartier de Beaubreuil avant le début des fêtes. Vendredi 22 décembre, vers 19 heures, un équipage de police en patrouille du secteur nord a reçu un parpaing sur son véhicule de service alors qu'il patrouillait allée Fabre-d'Eglantine.

Cet incident a légèrement blessé deux policiers, l'un à une jambe et l'autre à une épaule. Rapidement pris à partie par des « individus hostiles », les policiers ont procédé à un repli stratégique pour s'extraire du danger.

Pris à partie dans le quartier

Un peu plus tard dans la soirée, dans le même quartier, une vingtaine d'individus encagoulés ont été observés en train de mettre en place une barricade pour gêner la circulation. Lors de cette nouvelle intervention, les forces de l'ordre ont de nouveau fait l'objet de jets de projectiles et de tirs de mortiers.

Ce mardi 26 décembre, à 15 heures, lors d'une opération de sécurisation sur réquisition du procureur de la République à Limoges, les policiers ont découvert, au 5^e étage d'un immeuble de l'allée Fabre-d'Eglantine, un mortier d'environ 60 cm de long pouvant lancer une cinquantaine d'artifices, immédiatement saisi pour les besoins de l'enquête en cours à l'unité de la protection des biens du service interdépartemental de la police judiciaire de la Haute-Vienne.

Trois jeunes en situation irrégulière

À 18 h 30, trois individus en poste sur un point de deal de Beaubreuil ont été mis en fuite par les effectifs de la CRS8 venus en renfort pour la sécurisation du quartier avant d'être interpellés vers l'avenue de Beaubreuil.

Contrôlés, les jeunes hommes se trouvaient en possession de stupéfiants et de divers objets. Le premier individu a remis spontanément seize poches, cinq capsules contenant de la résine de cannabis, une paire de ciseaux, un briquet et un grinder (broyeur à cannabis). Il était également en possession de 975 € en liquide. À l'issue de sa garde à vue, il s'est vu notifier une convocation devant le tribunal pour le 1^{er} mai 2024 et une nouvelle obligation de quitter le territoire français (OQTF) ainsi qu'une nouvelle assignation à résidence alors qu'il est « sans domicile fixe » selon la police.

Le second, lui, était en possession de 150 € en petites coupures. Auditionné, il a nié être impliqué dans un trafic de produits stupéfiants sur le point de deal de Beaubreuil et a expliqué « être parti en courant se sachant en situation irrégulière sur le territoire français ». Une nouvelle mesure administrative était prise à son encontre.

Le troisième, enfin, avait sur lui plus de 11 grammes de résine de cannabis. Auditionné, il a reconnu être en situation irrégulière et détenir des stupéfiants qu'il venait d'acheter à Beaubreuil. À l'issue de sa garde à vue, comme ses comparses, il s'est vu notifier une convocation devant le tribunal de Limoges pour le 27 mai prochain, une nouvelle OQTF et une assignation à résidence.

Un quatrième arrêté

Peu avant 19 heures ce mardi 26 décembre, les policiers de la CRS 8 ont interpellé un autre jeune homme porteur d'une cagoule qui tentait de fuir dans l'avenue de Beaubreuil. Ce dernier était retrouvé en possession d'une petite quantité de stupéfiants (0,84 g de résine de cannabis et 0,18 g d'herbe de cannabis) et de médicaments. En situation irrégulière sur le territoire national, il faisait l'objet d'une fiche de recherche.

Placé en garde à vue, il a reconnu lors de son audition être en situation irrégulière et la détention de stupéfiants qu'il « venait d'acheter à la gare ». Il devra également répondre de ces faits le 27 mai prochain devant le tribunal. ■



LUTTE. Les policiers de la CRS 8 sont venus prêter main forte à leurs collègues dans le quartier de Beaubreuil à Limoges mardi 26 décembre. ARCHIVES - BRIGITTE AZOPARD



Le Maire voudrait nous faire croire que tout va bien en sa belle ville...

Ci-dessous un vibrant démenti !

LIMOGES ■ Des jets de projectile, des tirs de mortier et des saisies de drogues ont eu lieu avant et après Noël

Le quartier de Beaubreuil sous tension

Suite à des échauffourées dans le quartier de Beaubreuil à Limoges vendredi 22 décembre, les policiers, notamment de la CRS 8, ont saisi un mortier et des stupéfiants ce mardi 26 décembre, avec l'interpellation de trois personnes.

L'atmosphère s'est crispée dans le quartier de Beaubreuil avant le début des fêtes. Vendredi 22 décembre, vers 19 heures, un équipage de police en patrouille du secteur nord a reçu un parpaing sur son véhicule de service alors qu'il patrouillait allée Fabre-d'Eglantine.

Cet incident a légèrement blessé deux policiers, l'un à une jambe et l'autre à une épaule. Rapidement pris à partie par des « individus hostiles », les policiers ont procédé à un repli stratégique pour s'extraire du danger.

Pris à partie dans le quartier

Un peu plus tard dans la soirée, dans le même quartier, une vingtaine d'individus encagoulés ont été observés en train de mettre en place une barricade pour gêner la circulation. Lors de cette nouvel-



LUTTE. Les policiers de la CRS 8 sont venus prêter main forte à leurs collègues dans le quartier de Beaubreuil à Limoges mardi 26 décembre. ARCHIVES : BRIGITTE AZZOPARD

le intervention, les forces de l'ordre ont de nouveau fait l'objet de jets de projectiles et de tirs de mortiers.

Ce mardi 26 décembre, à 15 heures, lors d'une opération de sécurisation sur réquisition du procureur de la République à Limoges, les policiers ont dé-

couvert, au 5^e étage d'un immeuble de l'allée Fabre-d'Eglantine, un mortier d'environ 60 cm de long pouvant lancer une cinquantaine d'artifices, immédiatement saisi pour les besoins de l'enquête en cours à l'unité de la protection des biens du service interdépartemental de

la police judiciaire de la Haute-Vienne.

Trois jeunes en situation irrégulière

À 18 h 30, trois individus en poste sur un point de deal de Beaubreuil ont été mis en fuite par les effectifs de la CRS8 venus en renfort pour la sécurisa-

tion du quartier avant d'être interpellés vers l'avenue de Beaubreuil.

Contrôlés, les jeunes hommes se trouvaient en possession de stupéfiants et de divers objets. Le premier individu a remis spontanément seize poches, cinq capsules contenant de la résine de cannabis, une paire de ciseaux, un briquet et un grinder (broyeur à cannabis). Il était également en possession de 975 € en liquide. À l'issue de sa garde à vue, il s'est vu notifier une convocation devant le tribunal pour le 1^{er} mai 2024 et une nouvelle obligation de quitter le territoire français (OQTF) ainsi qu'une nouvelle assignation à résidence alors qu'il est « sans domicile fixe » selon la police.

Le second, lui, était en possession de 150 € en petites coupures. Auditionné, il a nié être impliqué dans un trafic de produits stupéfiants sur le point de deal de Beaubreuil et a expliqué « être parti en courant se sachant en situation irrégulière sur le territoire français ». Une nouvelle mesure administrative était prise à son encontre.

Le troisième, enfin, avait sur lui plus de 11 grammes de résine de cannabis.

Auditionné, il a reconnu être en situation irrégulière et détenir des stupéfiants qu'il venait d'acheter à Beaubreuil. À l'issue de sa garde à vue, comme ses comparses, il s'est vu notifier une convocation devant le tribunal de Limoges pour le 27 mai prochain, une nouvelle OQTF et une assignation à résidence.

Un quatrième arrêté

Peu avant 19 heures ce mardi 26 décembre, les policiers de la CRS 8 ont interpellé un autre jeune homme porteur d'une cagoule qui tentait de fuir dans l'avenue de Beaubreuil. Ce dernier était retrouvé en possession d'une petite quantité de stupéfiants (0,84 g de résine de cannabis et 0,18 g d'herbe de cannabis) et de médicaments. En situation irrégulière sur le territoire national, il faisait l'objet d'une fiche de recherche.

Placé en garde à vue, il a reconnu lors de son audition être en situation irrégulière et la détention de stupéfiants qu'il « venait d'acheter à la gare ». Il devra également répondre de ces faits le 27 mai prochain devant le tribunal. ■